

AVIS PUBLIC

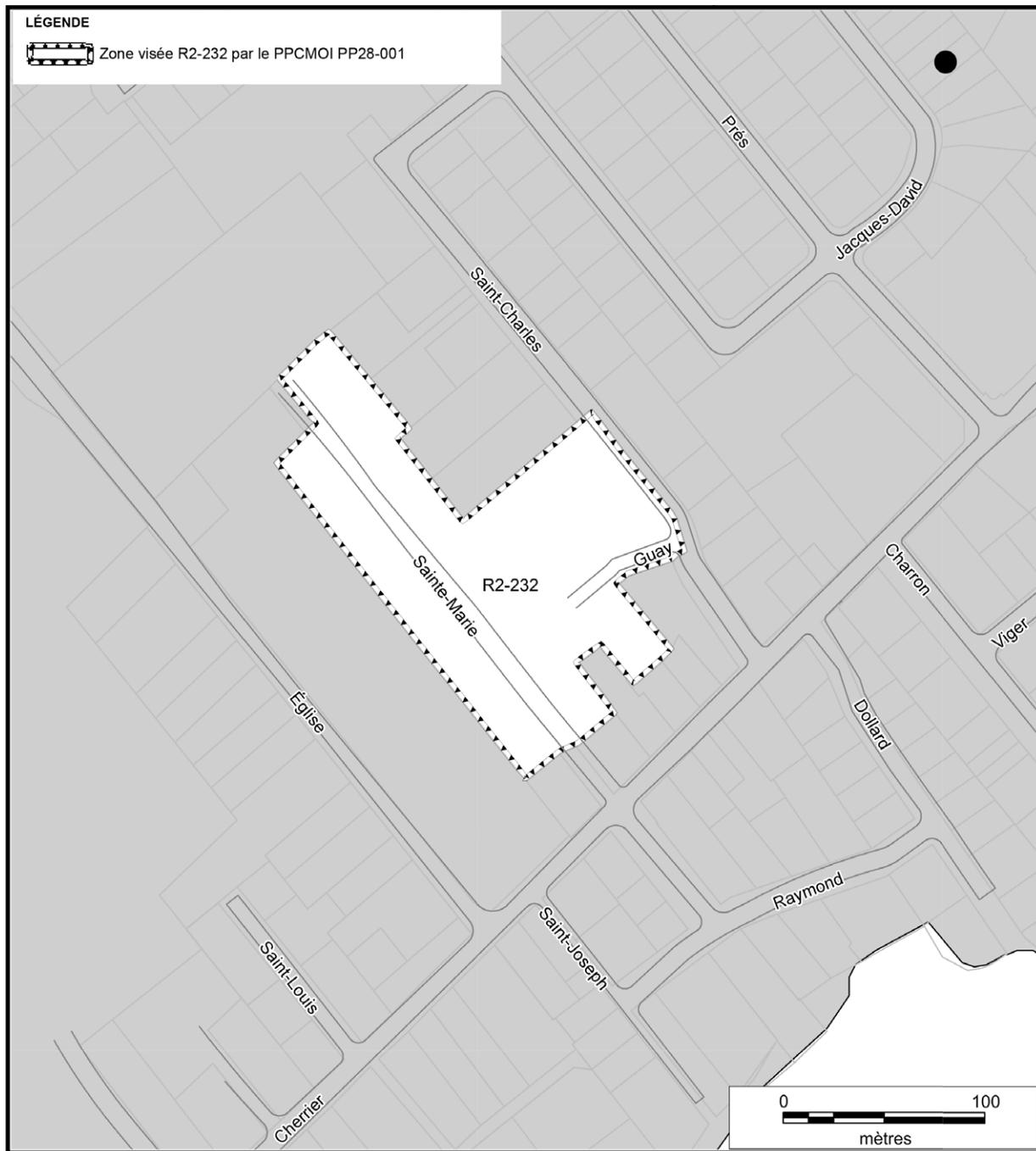
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution intitulé :

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP28-001 AFIN DE RÉGULARISER LA PRÉSENCE D'UNE RÉSIDENCE MULTIFAMILIALE ISOLÉE DE 7 LOGEMENTS À L'ÉGARD DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 348-350, RUE SAINTE-MARIE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION, OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD - SAINTE-GENEVIÈVE (CA28 0059)

AVIS est par les présentes donné :

1. QUE le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Genève a adopté, lors de sa séance ordinaire du 4 juin 2019, le premier projet de résolution no PP28-001, intitulé tel que ci-dessus;
2. QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 2 juillet 2019 à 19 h, à la salle située au 500, Montée de l'Église, à L'Île-Bizard, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1);
3. QUE le premier projet de résolution numéro PP28-001 vise la zone R2-232 tel qu'illustré.



4. QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par son maire) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
5. QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;
6. Que le premier projet de résolution numéro PP28-001 peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.
Lien vers le projet de règlement : bit.ly/PP28-001.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Genève,
Ce dix-neuvième jour du mois de juin deux mille dix-neuf.**

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement au www.ville.montreal.qc.ca/ibsg